

Le présent document contient des renseignements de base qui pourraient vous intéresser à propos de Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett. Pour plus de détails, consultez le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, faites-en la demande à votre conseiller ou communiquez avec la Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) en composant le 1.800.897.7281, en envoyant un courriel service@franklintempleton.ca ou en consultant le site www.franklintempleton.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respect votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Codes du fonds:	CAD: TML112	Gestionnaire du fonds:	Société de Placements Franklin Templeton
Date de création de la série:	24 novembre 2000	Gestionnaire(s) de portefeuille:	Conseillers Franklin Bissett, fait partie de la Société de Placements Franklin Templeton
Valeur totale du fonds au 31 mars 2016:	2,9 \$ milliards	Placement minimal:	Placement initial 500 000 \$, Versements préautorisés aucun minimum
Ratio des frais de gestion (RF6):	Frais de gestion et d'administration est payé directement par vous		

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'actions canadiennes de moyenne à grande capitalisation, selon la philosophie de placement axée sur la croissance à un prix raisonnable de Bissett, et sa composante en titres étrangers peut atteindre jusqu'à 30 % de son actif.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 31 mars 2016. Les placements changeront au fil du temps.

Les 10 principaux placements (31 mars 2016)

1. Brookfield Asset Management Inc., A	5,84%
2. Canadian National Railway Co.	5,48%
3. Banque Toronto-Dominion	4,92%
4. Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,80%
5. Banque Royale du Canada	4,34%
6. Banque de Montréal	4,21%
7. Restaurant Brands International Inc.	4,01%
8. Banque de Nouvelle-Écosse	3,90%
9. Enbridge Inc.	3,67%
10. MacDonald Dettwiler and Associates Ltd.	3,23%

Pourcentage total des dix principaux placements 44,40 %

Nombre total de placements 54

Portefeuille de placements (31 mars 2016)

Secteur	
Financières	39,19%
Énergie	19,63%
Industrie	15,10%
Biens de consommation de base	8,97%
Consommation discrétionnaire	7,70%
Matériaux	3,19%
Services aux collectivités	1,96%
Services de télécommunications	1,56%
Technologies de l'information	0,90%

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la <<volatilité>>.

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Franklin Templeton estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité futur du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique Méthode de classification des risques d'investissement dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

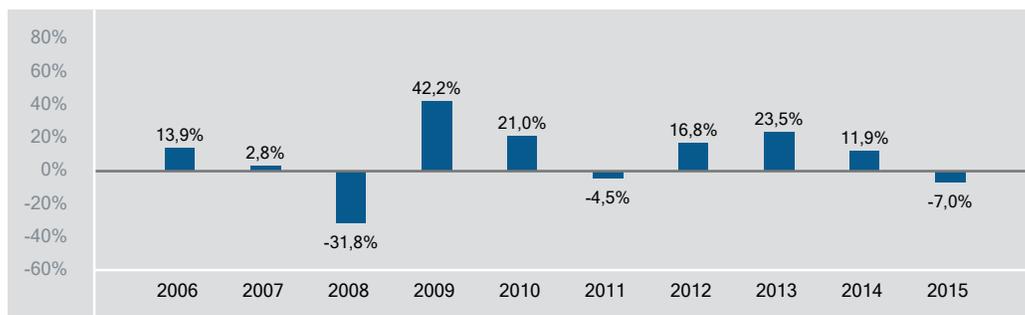
Comme c'est le cas pour la plupart des fonds communs de placement, le fonds n'offre aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série 0 du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique indique le rendement des parts de série 0 du fonds chacune des 10 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 3 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série 0 sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous serez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	33,2 %	31 mai 2009	vos placement augmenterait à 1 332 \$.
Pire rendement	-27,0 %	30 novembre 2008	vos placement chuterait à 730 \$.

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans les parts de série 0 il y a 10,0 ans possède maintenant un placement de 1 965 \$, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,99 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui:

- veulent investir dans un fonds d'actions canadiennes de base
- investissent à moyen ou à long terme
- peuvent tolérer les fluctuations à la hausse et à la baisse du marché boursier

Le fonds privilégie l'appréciation du capital. Cette série ne convient pas aux investisseurs qui ont besoin de tirer des revenus réguliers de leur placement.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous payez des impôts sur votre quote-part des bénéfices du fonds et sur les gains que vous réalisez lorsque vous encaissez votre placement. L'impôt payé dépend des règles fiscales et de votre taux d'imposition, et du fait que le fonds est détenu dans un régime enregistré, tel qu'un REER ou un CELI.

Quand vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, vous recevez un feuillet qui indique votre quote-part des bénéfices du fonds. Vous devez calculer vos gains au moment du rachat.

Quels sont les coûts?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payé pour acheter, posséder et vendre des parts de série O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition pour les parts de série O du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur votre portefeuille parce qu'ils réduisent le rendement de la série. Au 31 décembre 2015, les frais de la série O correspondaient à 0,03 % de la valeur de cette série. Cela équivaut à 0,28 \$ pour chaque placement de 1 000 \$.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG)	Tous les frais sont payés directement par vous, reportez-vous aux autres frais payés ci-dessous.
Il s'agit du total des frais de gestion et d'administration de même que des frais d'exploitation pour cette série.	
Ratio des frais d'opérations	0,03 %
Il s'agit des frais d'opérations du fonds pour cette série.	
Les charges de la série	0,03 %

Renseignements sur la commission de suivi

Franklin Templeton ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant pour les parts de série O.

3. AUTRES FRAIS

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais au moment de l'achat, de la détention, de la vente ou d'une substitution des parts du fonds.

Frais	Montant payé
Frais de gestion et d'administration	Le Fonds ne paie pas de frais de gestion ni de frais d'administration à Franklin Templeton pour cette série. Au lieu de cela, le frais de gestion et d'administration est versé directement à ce dernier comme suit: <ul style="list-style-type: none"> • Première tranche de 0,5 à 1M\$ CA – 0,85 % • Tranche suiv. de 4M\$ CA – 0,75 % • Sur excédent de 5 à 10M\$ CA – 0,65 % Certains investisseurs institutionnels et épargnants très bien nantis peuvent négocier le frais de gestion et d'administration.
Frais de services de consultation en matière de placements	Vous devez convenir avec la société de votre représentant des frais de service que vous payez pour les conseils constants que vous recevez. Vous devez payer ces frais tant que vous conservez les parts de cette série du fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit:

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Franklin Templeton ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Société de Placements Franklin Templeton

5000, rue Yonge, bureau 900
 Toronto (Ontario) M2N 0A7
 Service à la clientèle sans frais: 1.800.897.7281
 Email: service@franklintempleton.ca
www.franklintempleton.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.